



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 30 MAI 2023

Monsieur Claude EERDEKENS, Bourgmestre ;
Monsieur Vincent SAMPAOLI, Monsieur Benjamin COSTANTINI, Monsieur Guy HAVELANGE, Madame Françoise LEONARD, Madame Elisabeth MALISOUX, Échevins ;
Madame Sandrine CRUSPIN, Présidente du CPAS ;
Monsieur Christian BADOT, Madame Marie-Christine MAUGUIT, Monsieur Etienne SERMON, Madame Rose SIMON-CASTELLAN, Monsieur Philippe MATTART, Monsieur Philippe RASQUIN, Monsieur Christian MATTART, ~~Madame Françoise TARPATAKI~~, Madame Florence HALLEUX, Madame Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Madame Cassandra LUONGO, Monsieur Jawad TAFRATA, ~~Monsieur Kévin GOOSSENS~~, Madame Caroline LOMBA, ~~Madame Christine BODART~~, Madame Marie-Luce SERESSIA, Madame Natacha François, ~~Madame Gwendoline WILLIQUET~~, ~~Monsieur Damien LOUIS~~, Monsieur Hugues DOUMONT, Madame Nathalie ELSEN, Monsieur Eddy SARTORI, Conseillers communaux
Monsieur Ronald Gossiaux, Directeur général
Présidence pour ce point : Monsieur Philippe RASQUIN

6.1. OBJET : Intercommunale IMAJE - Assemblée générale du 12 juin 2023 - Mandats de vote

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu les articles L1122-20, L1122-26 § 1^{er}, L1122-30, L1523-12 § 1^{er} et § 1/1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) ;

Vu l'affiliation de la Ville d'ANDENNE à l'Intercommunale des Modes d'Accueil pour Jeunes Enfants, IMAJE en abrégé ;

Vu ses délibérations du 3 décembre 2018 et du 27 janvier 2020 portant désignation des représentants de la Ville d'ANDENNE aux Assemblées générales d'IMAJE durant la mandature 2018-2024, à savoir en l'occurrence MM. Elisabeth MALISOUX, Echevine, Cassandra LUONGO, Rose SIMON-CASTELLAN, Françoise TARPATAKI et Florence HALLEUX, Conseillères communales ;

Vu le courriel du 28 avril 2023 de l'intercommunale annonçant la tenue d'une Assemblée générale ordinaire le lundi 12 juin 2023 à 18h00, au siège administratif sis rue Albert 1^{er}, n°9 à 5380 FERNELMONT ;

Vu l'ordre du jour de l'Assemblée générale, lequel est établi comme suit :

1. Rapports de rémunérations pour l'année 2022 ;
2. Rapports d'activités 2022 (IMAJE, Le Lien, Ecoute-Enfants et L'Enjeu) ;
3. Rapport de gestion 2022 ;
4. Approbation des comptes et bilan 2022 ;
5. Rapport du Commissaire Réviseur ;
6. Décharge au Commissaire Réviseur ;
7. Décharge aux administrateurs ;
8. Démission et remplacement d'un administrateur ;
9. Approbation du PV de l'Assemblée générale du 19/12/2022.

Vu la documentation relative à ces points ;

Sur la proposition du Collège communal,

ARRETE A L'UNANIMITE :

Article 1er

Un mandat de vote est donné aux représentants prédésignés pour chacun des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 2023.

Point 1. : Rapports de rémunérations pour l'année 2022

Résultat du vote : 24 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **Positif**

Point 2. : Rapports d'activités 2022 (IMAJE, Le Lien, Ecoute-Enfants et L'Enjeu)

Résultat du vote : 24 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **Positif**

Point 3. : Rapport de gestion 2022

Résultat du vote : 0 OUI – 24 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **Négatif**

Point 4. : Approbation des comptes et bilan 2022

Résultat du vote : 0 OUI – 24 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **Négatif**

Point 5. : Rapport du Commissaire Réviseur

Résultat du vote : 24 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **Positif**

Point 6. : Décharge au Commissaire Réviseur

Résultat du vote : 24 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **Positif**

Point 7. : Décharge aux administrateurs

Résultat du vote : 24 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **Positif**

Point 8. : Démission et remplacement d'un administrateur

Résultat du vote : 24 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **Positif**

Point 9. : Approbation du PV de l'Assemblée générale du 19/12/2022

Résultat du vote : 24 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **Positif**

Article 2

L'attention des délégués communaux est attirée sur les dispositions de l'article L1523-12 § 1^{er} du Code de la démocratie locale et de la décentralisation suivant lesquelles les délégués communaux sont tenus de rapporter à l'Assemblée générale la proportion des votes intervenus au sein du Conseil communal sur chaque point à l'ordre du jour.

Ce mandat de vote est valable pour l'Assemblée générale ordinaire programmée le 12 juin 2023, ainsi que pour toute autre Assemblée générale ultérieure, avec les mêmes points à l'ordre du jour, si celle du 12 juin 2023 ne devait pas se trouver en nombre qualifié pour siéger.

Article 3

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à IMAJE, ainsi qu'aux déléguées communales.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

Ronald Gossiaux

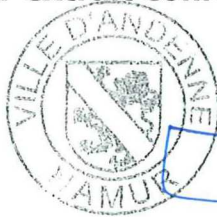
Philippe Rasquin

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Ronald Gossiaux



Claude Eerdekens

